

## **INFOLETTRE** Cité éducative

L'infolettre *Cité éducative* remplace la revue du même nom, que l'Association publiait depuis 1985 et dont le dernier numéro a été produit en septembre 2007.

L'infolettre *Cité éducative* sera diffusée au minimum quatre fois par année, peut-être davantage si les besoins d'information de l'AGEEFEP le justifient.

Bonne lecture!

## **ÉDITORIAL**

### **Pour des Services aux étudiants adaptés aux besoins de la FEP**

Il y a de cela plusieurs années, c'est sous le thème « Pour une vraie faculté de l'éducation permanente » que s'est tenu le congrès biennal de l'AGEEFEP. Le choix de ce thème suggérait qu'il manquait à notre faculté des éléments pour qu'elle assume pleinement sa mission d'éducation permanente, d'éducation des adultes et de formation continue.

Ce constat, qu'on pourrait sans doute réitérer aujourd'hui, n'est pas étranger aux points de vue que l'AGEEFEP a défendus tout au long de l'été dans les intenses négociations qui ont été menées avec la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) et la direction de l'Université sur le financement des Services aux étudiants (SAE).

Ces négociations ont porté sur un projet de hausse de la cotisation aux SAE, qui est présentement de 7 \$ par crédit, et qui aurait été augmentée de 4 \$ ou de 1,50 \$ par crédit selon les deux scénarios qui ont été successivement mis sur la table.

D'entrée de jeu, l'AGEEFEP a posé une exigence incontournable à sa participation à ces négociations : tout le produit d'une éventuelle hausse de la cotisation des étudiants et des étudiantes de la FEP, soit une somme annuelle d'environ 130 000 \$ pour chaque dollar de hausse (environ 525 000 \$ dans l'hypothèse d'une hausse de 4 \$ et approximativement 200 000 \$ si la hausse était de 1,50 \$), devrait servir exclusivement au financement de nouveaux services à la Faculté de l'éducation permanente.

Cette exigence concrétise en quelque sorte un leitmotiv que martèle l'Association depuis sa fondation : la nécessité pour l'UdeM de reconnaître vraiment, au-delà des mots, le caractère particulier de la Faculté de l'éducation permanente.

S'il y avait une hausse de la cotisation, elle servirait au financement de deux nouveaux services : un service de reconnaissance des acquis expérientiels et un service de soutien à la persévérance aux études. Notons à ce sujet que l'AGEEFEP et la direction de la Faculté de l'éducation permanente s'entendent sur le caractère prioritaire de ces deux services. De plus, dans le récent sondage sur les SAE, dont il est aussi question dans cette Infolettre, la création de ces deux services recueille un appui de principe de 98,4 % et 95,6 % des étudiants et des étudiantes de la FEP.

Cela tombe sous le sens dans le cas de la reconnaissance des acquis expérientiels, que l'AGEEFEP revendique depuis sa fondation et qui est reconnu comme un impératif dans toute la littérature sur l'éducation des adultes. Avec le temps, les réticences sur les principes à la base de la reconnaissance des acquis se sont estompées dans les universités. En raison de la situation financière très difficile à laquelle est confrontée l'UdeM, le financement d'un service de reconnaissance des acquis demeure cependant très problématique, car il est improbable que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport soit disposé à consentir aux établissements universitaires une enveloppe budgétaire supplémentaire à cette fin.

Dès lors, il serait inévitable qu'une personne souhaitant faire reconnaître ses acquis devrait payer une somme substantielle pour faire évaluer sa demande. Cet écueil serait évité si la FEP bénéficiait d'un financement collectif par ses étudiants. Rappelons également qu'une personne bénéficiant de la reconnaissance des acquis expérientiels, ne serait-ce que pour un cours, épargnerait des centaines de dollars en droits de scolarité, frais de déplacement, frais de repas et de stationnement, etc., sans parler évidemment de l'économie de temps.

La littérature sur l'éducation des adultes insiste également sur l'importance des services d'accueil, d'orientation, d'encadrement et de soutien dans le parcours de leurs études. Le projet d'un service de soutien à la persévérance s'inscrit évidemment dans cette perspective, et les besoins à ce chapitre sont criants quand on sait que, selon les programmes de certificat, le taux d'abandon varie de 30 % à 70 % à la FEP. En fournissant aide et conseils personnalisés, à combien de personnes permettrait-on de mener à terme leur projet de formation et éviterait-on la perte de l'investissement qu'elles ont déjà fait dans leurs études?

Une clause du protocole d'entente précise par ailleurs que le budget issu d'une éventuelle hausse de la cotisation serait géré par un comité composé de quatre personnes, soit deux de l'AGEEFEP, une de la FEP et une des Services aux étudiants. L'Association serait ainsi en mesure de s'assurer que l'argent serait bel et bien utilisé aux fins pour lesquelles il aurait été recueilli.

Pour l'heure, tout cela n'est cependant que de l'ordre des hypothèses, car, au moment d'écrire ces lignes, les négociations n'ont toujours pas abouti à un accord de principes. Et si jamais il y avait un tel accord, il serait soumis à l'approbation de l'ensemble des étudiants et des étudiantes de la FEP lors d'un référendum électronique. La décision de la majorité serait exécutoire.



Le président,

Robert Martin

## **SONDAGE SUR LES SAE**

### **Les étudiants de la FEP seraient favorables à la création de nouveaux services, mais ils ne veulent pas payer davantage**

Quelque 77,3 % des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente n'ont jamais utilisé les Services aux étudiants. Plus de 95 % d'entre eux n'en estiment pas moins qu'il est très important ou important que l'Université offre de tels services. Il y a quasi unanimité sur la pertinence de créer un service de reconnaissance des acquis expérimentiels (98,4 %) et un service de soutien à la persévérance dans les études (95,6 %). Les membres de l'AGEEFEP sont toutefois opposés à une hausse de la cotisation : c'est le cas de 69,1 % des étudiants si la hausse était de 1 \$ par crédit et de 90,2 % si elle était de 4 \$.

Ce sont là les constatations principales d'un sondage intitulé *Utilisation des Services aux étudiants par les étudiants de l'Université de Montréal* qu'a réalisé en août la firme Jolicoeur et Associés, à la demande de la FAECUM et de l'AGEEFEP.

Parmi les autres données les plus significatives, notons celles-ci :

- Si les étudiants de la FEP n'utilisent pas davantage les SAE, c'est principalement parce qu'ils ne sont pas assez souvent sur le campus (38,3 %) et parce que les services ne correspondent pas à leurs besoins (35 %).
- Les deux services les plus utilisés sont le bureau de l'aide financière (8,6 %) et le Centre de soutien aux études et de développement de carrière (7,7 %). Ces deux données suggèrent que les quelque 15 % d'étudiants à plein temps que compte la FEP sont les principaux utilisateurs des SAE.
- Le taux de satisfaction de ceux et celles qui utilisent les services est très élevé, soit 92,4 %.
- C'est par les affiches dans les pavillons (48 %) et par l'agenda (36 %) que les étudiants de la FEP connaissent l'existence des SAE.
- Plus de la moitié des étudiants et des étudiantes (51,7 %) ignorent qu'ils paient une cotisation de 7 \$ par crédit pour les SAE.

En ce qui regarde la méthodologie, soulignons que le sondage a été mené sur le web. Les questionnaires ont été envoyés à 12 200 personnes, soit 10 500 membres de la FAECUM et 1 700 de l'AGEEFEP. Quelque 1 850 questionnaires ont été effectivement remplis, soit 234 par les étudiants de la FEP et 1 616 par ceux de la FAECUM. Dans chacun des deux cas, la marge d'erreur est différente, soit 6,29 % pour les répondants de l'AGEEFEP et 2,39 % pour ceux de la FAECUM.

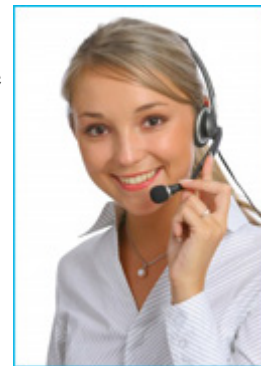
Le sondage indique enfin que, sur la plupart des points, il n'existe pas de différence significative entre l'opinion des membres des deux regroupements étudiants. On observe cependant une nette distinction sur le taux d'utilisation des services, qui est de 60 % dans le cas de la FAECUM mais de seulement 22,7 % pour l'AGEEFEP.

## **VALEUR DES BACCALURÉATS PAR CUMUL DE CERTIFICATS** La FEP effectue une enquête auprès de ses diplômés

Claude Garon

À la demande de l'AGEEFEP, le Bureau d'études et de développement (BEED) de la Faculté de l'éducation permanente mène présentement une enquête auprès des diplômées de la FEP afin d'évaluer la contribution des baccalauréats par cumul de certificats à la trajectoire professionnelle de leurs titulaires. Cette initiative est liée à deux revendications récurrentes de l'AGEEFEP.

Quelles étaient les attentes professionnelles des bacheliers et des bachelières de la FEP pendant leurs études et à l'obtention de leur diplôme? Ces attentes ont-elles été comblées? Ce sont là les principales questions auxquelles cherche à répondre cette enquête effectuée par questionnaire téléphonique auprès d'environ 400 diplômé-e-s de la FEP des années 2005, 2006 et 2007.



L'enquête, qui comporte une vingtaine de questions, a également pour objectifs d'obtenir de l'information plus précise sur la perception du baccalauréat par cumul de certificats dans le monde du travail, de savoir si les diplômé-e-s ont entrepris d'autres études après leur baccalauréat et de mesurer leur intérêt à s'inscrire dans

d'éventuels diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) qu'offrirait la Faculté de l'éducation permanente.

L'enquête a été conçue par M<sup>me</sup> Michèle Choquet, responsable de recherche au BEED, en collaboration avec l'AGEEFEP. Les deux partenaires en partageront le coût. Quant aux résultats, ils seront probablement dévoilés au cours de l'assemblée générale de l'AGEEFEP, qui se tiendra le 22 novembre prochain.

#### Des revendications récurrentes de l'AGEEFEP

Ce n'est pas par hasard ou par simple curiosité que l'AGEEFEP a demandé et obtenu la réalisation de cette étude. En effet, depuis plusieurs années, l'Association revendique la création de baccalauréats qualifiés et de DESS à la FEP. C'était d'ailleurs le thème du congrès biennal tenu en novembre 2007.

En ce qui regarde la création de baccalauréats qualifiés, plusieurs bacheliers et bachelières de la Faculté de l'éducation permanente ont déploré, au cours des dernières années, qu'on leur ait décerné un baccalauréat ès-arts ou ès-sciences, car ils considèrent que ceux-ci ne reflètent pas le champ d'études où les diplômé-e-s ont concentré leurs trois certificats. Dans certains cas, les baccalauréats ès-arts et ès-sciences ne bénéficieraient par ailleurs que d'une reconnaissance limitée dans le marché du travail.

C'est pour enrichir l'argumentaire de l'Association que le congrès de 2007 a adopté une proposition demandant la tenue d'une enquête auprès des bacheliers et bachelières, ce que la FEP a accepté de bon gré.

La création de DESS, qui sont en réalité des certificats de deuxième cycle, constitue également une priorité pour l'AGEEFEP, car une part significative des étudiant-e-s de la FEP détiennent un baccalauréat à leur entrée à la Faculté, sans parler bien sûr de ceux et celles qui ont obtenu un baccalauréat par cumul de certificats. L'enquête permettra d'évaluer l'intérêt des diplômé-e-s pour ce type de programme.

L'Association considère que la création de baccalauréats qualifiés et de DESS procurerait à la FEP des outils indispensables à son développement et à la réalisation de sa mission sociale. Jusqu'à maintenant, ce sont essentiellement des blocages politiques qui ont empêché la réalisation de ces projets.

#### Persistance de quelques aberrations et faux-fuyants du Règlement des études de premier cycle

Claude Garon

L'AGEEFEP l'avait prédit et cela s'est confirmé : tantôt dans son application, tantôt dans sa facture même, le Règlement des études de premier cycle, en vigueur depuis septembre 2007, contient toujours des aberrations et des faux-fuyants qui entachent sa crédibilité. La direction de l'Université devrait-elle s'en émouvoir? Elle détourne la tête et feint de ne rien voir. C'est particulièrement le cas du travail en équipe ainsi que des modalités de vérification et de révision de l'évaluation.

Quand je travaille avec  
lui, j'ai ma note.

Travail en équipe : ++++++  
l'évaluation individuelle est obligatoire!

83%  
Le travaillant

53%  
Le paresseux

Quand il y a obligation de travail en équipe, l'article 8.1 du Règlement des études de premier cycle précise que « chaque étudiant doit être évalué individuellement », sauf si un objectif du cours justifie une évaluation collective.  
Exigez une évaluation individuelle, c'est votre droit!

En ce qui concerne le travail en équipe, on note deux anomalies : l'abus manifeste d'une pratique peu appropriée aux études universitaires, dont la véritable justification est trop souvent la diminution du temps de correction; pire encore, la non application quasi systématique de l'obligation, sauf exception, d'évaluer individuellement chacun des membres de l'équipe.

Si personne à l'Université n'en a évalué précisément l'ampleur, le travail en équipe est manifestement très utilisé dans les classes de la FEP, mais aussi, nous a-t-on assuré, celles de la Faculté des arts et des sciences. Nous ignorons ce qu'il en est dans les autres facultés. Or, l'évaluation de ce type de travail s'effectue généralement hors des balises du Règlement des études, dont l'application semble facultative.

En effet, dans la grande majorité des cas, tous les membres de l'équipe obtiennent la même note. C'est le travail dans son ensemble qui est évalué, non la contribution de chacun des membres. Il faut dire que le libellé de l'article 9.2 a) du Règlement des études ouvre la porte aux abus en indiquant que « chaque étudiant doit être évalué individuellement sauf si un objectif du cours justifie une évaluation collective. » Point besoin d'être doté de la sagacité du sphinx pour dénicher un objectif qui pourrait soit disant justifier l'évaluation collective. C'est ainsi que ce qui devait constituer une exception est devenu la règle générale.

La question n'est évidemment pas de déconsidérer le travail en équipe, qui peut être nécessaire dans un certain nombre de cours et tout aussi formateur que le travail individuel. Là où l'on tique, c'est que le travail en équipe semble également très utilisé dans les cours magistraux, où l'on ne voit pas sa pertinence et où il est utilisé essentiellement, comme nous l'avons affirmé précédemment, pour réduire le temps de correction. Cette dernière préoccupation ne saurait évidemment constituer un objectif pédagogique légitime.

L'AGEEFEP a toujours considéré et estime toujours que l'obligation de l'évaluation individuelle dans les travaux en équipe découle de la logique même des études universitaires, où le diplôme ne porte qu'un seul nom, celui du diplômé. Et ce document officiel doit être crédible. Cela suppose une évaluation individuelle des apprentissages tout au long des études et pour tous les types de travaux.

Cela dit, d'autres motifs concrets militent en faveur de l'utilisation parcimonieuse du travail en équipe, dont la difficulté de concilier les horaires de tous les membres de l'équipe pour tenir les réunions, un défi quand les personnes, en plus de leurs études, assument des obligations professionnelles et familiales, et habitent aux quatre coins de la grande région montréalaise. C'est évidemment le cas de la grande majorité des étudiants et des étudiantes de la FEP. C'est d'ailleurs pourquoi l'AGEEFEP souhaiterait que, sauf exception, on permette aux étudiant-e-s d'effectuer un travail individuel plutôt qu'un travail en équipe. Il nous semble que c'est le genre de souplesse dont devrait faire preuve notre université.

L'expérience des dernières années nous indique par ailleurs que bon nombre d'enseignant-e-s ne voient pas comment ils pourraient évaluer chaque étudiant-e dans un travail en équipe et c'est pourquoi ils accorderaient à tous la même note. À notre sens, c'est là un faux problème pour peu qu'on adopte la triple évaluation, celle de l'enseignant-e, bien sûr, mais aussi celle des autres membres de l'équipe ainsi que l'autoévaluation, ou encore qu'on s'assure que chaque membre de l'équipe exécute une partie du travail clairement définie, distincte de celle de ses coéquipiers.

Ces anomalies du travail en équipe posent une question de fond : l'évaluation à rabais est-elle compatible avec les exigences d'une formation de qualité dont se targuent les dirigeants de notre établissement?

La vérification et la révision de l'évaluation

Par ailleurs, depuis plusieurs années, le Service des plaintes de l'Association informe les étudiant-e-s qui souhaitent demander une révision de l'évaluation que les règles de l'UdeM à ce sujet jouent en leur défaveur.

Ainsi en est-il de l'article 9.5 Révision de l'évaluation, en vertu duquel c'est toujours l'enseignant ayant corrigé le travail qui a la responsabilité d'effectuer la révision. Pour utiliser une comparaison avec le système judiciaire, c'est comme si le juge de la Cour d'appel était le même qu'en première instance. À notre sens, le processus serait nettement plus crédible si un autre enseignant était appelé à vérifier l'évaluation, comme c'est généralement le cas dans les autres universités.

En raison des considérations du paragraphe précédent, l'article 9.6 Révision exceptionnelle de l'évaluation perd son caractère « exceptionnel », car c'est seulement dans ce recours que l'étudiant-e est assuré qu'un « autre regard » sera porté sur le travail ou l'examen litigieux. Encore faut-il que l'étudiant-e fasse la démonstration du caractère exceptionnel de l'injustice dont il a été l'objet, ce qui n'est pas une mince tâche.



Cela dit, il faut tout de même reconnaître que la Faculté de l'éducation permanente vient tout juste d'éliminer un irritant lié à l'article 9.4 Vérification de l'évaluation. Jusqu'à ces jours derniers, un étudiant-e qui désirait demander une révision d'une évaluation devait consulter sur place sa copie de travail ou d'examen et il ne pouvait obtenir une photocopie de ces documents. Cette restriction, que l'ombudsman de l'Université avait jugée inappropriée dans son rapport de l'année 2005-2006, limitait singulièrement les possibilités de constituer un argumentaire convaincant.

Or, le Conseil de la FEP a adopté cette semaine un règlement qui permettra dorénavant l'obtention de photocopies des examens et des travaux dans le cadre d'une demande de révision de note. Il y aura des frais de 5 \$ par document photocopie et des frais qui atteindront au maximum 15 \$ par cours peu importe le nombre de documents demandés.

Rappelons que l'Association avait saisi de cette question la Commission d'accès à l'information. La décision de la Faculté met évidemment fin à cette procédure.

La présence aux cours n'est pas obligatoire

Enfin, le Règlement des études stipule que l'évaluation des apprentissages se fait par des travaux, des examens, de l'observation (stages) ou une combinaison de ces éléments.

En toute logique, on doit donc en déduire qu'il n'est pas permis, sauf exception, d'accorder une note pour la présence aux cours, car la présence ne constitue pas un mode d'évaluation. Pourtant, il y a bon nombre de cours où l'on accorde 5 % ou même 10 % pour la présence aux cours. Là aussi, les autorités laissent faire...

## **Forte adhésion au régime d'assurance santé et dentaire**

La participation de l'AGEEFEP au régime d'assurance santé et dentaire de l'[Alliance pour la santé étudiante du Québec](#) (ASEQ) répond visiblement à un besoin. À preuve, à l'automne 2007, 2 706 étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) ont adhéré à l'assurance santé et 2 882 à l'assurance dentaire. L'effectif étudiant de la Faculté était alors d'environ 6 500 personnes.

Les données de l'ASEQ pour la période de septembre 2007 à février 2008 indiquent que le recours à des professionnels a constitué 48 % des réclamations dans le domaine de la santé. La répartition des réclamations pour les autres frais est la suivante : 25 % pour les services et articles médicaux, 19 % pour les lentilles cornéennes, 5 % pour les médicaments et 2 % pour les frais hospitaliers au Canada.

En ce qui concerne les réclamations dentaires, 39 % ont été faites pour de la chirurgie et de la restauration, 31 % pour des diagnostics et de la prévention et 30 % pour de la parodontie ou de l'endodontie.



# Je suis protégé. Ça donne de l'assurance!



LE RÉGIME COLLECTIF DE SOINS  
DE SANTÉ ET DENTAIRE DE L'AGEEFEP

## Votre couverture pour 2008/2009

### Soins de santé

chiropratique, physiothérapie,  
diététique, massothérapie, vaccins,  
naturopathie, hospitalisation, etc.

### Soins dentaires

examen, nettoyage, plombage,  
traitement de canal, extraction  
de dents de sagesse, etc.

### Soins de la vue

examen, lunettes, lentilles  
cornéennes, correction  
de la vue au laser, etc.

### Assurance voyage

120 jours par voyage, 5 000 000 \$  
par accident, assurance annulation,  
assurance interruption

## Des réseaux pour compléter votre couverture

Vous pouvez compléter avantageusement votre couverture en consultant un membre du réseau dentaire, du réseau de la vision ou du réseau des chiropraticiens.

Trouvez votre professionnel sur [www.santeetudiante.com](http://www.santeetudiante.com).

### Inscription familiale

Vous pouvez inscrire les membres de votre famille (conjoint ou conjoint de fait et personnes à charge) au régime en payant des frais supplémentaires aussi avantageux que les vôtres.

### Changement de couverture

Consultez le site Internet de l'ASEQ pour connaître les modalités et les procédures. Tout changement doit être apporté entre le 1<sup>er</sup> et le 30 septembre 2008.

Le Centre de service aux membres est là pour vous  
aider de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi

(514) 789-8772

Sans frais : 1 866 795-4432



[santeetudiante.com](http://santeetudiante.com)

mon plan d'avenir

## La facturation automatique

Par ailleurs, un certain nombre d'étudiants et d'étudiantes de la FEP ont fait part de leur irritation en raison de l'inclusion automatique des frais d'assurance santé et dentaire sur leur facture de droits de scolarité et de l'obligation de se retirer du régime avant le 30 septembre s'ils ne veulent pas de cette assurance. Faute d'effectuer ce retrait dans le délai prescrit, ils doivent alors payer la prime pour toute l'année, soit un peu plus de 66 \$ au trimestre d'automne et un peu plus de 133 \$ au trimestre d'hiver.

Il s'agit effectivement d'une disposition contraignante, mais elle s'applique dans l'ensemble des universités qui participent au régime de l'ASEQ. L'AGEEFEP a considéré que l'inconvénient de cette disposition est largement compensé par la possibilité qu'ont les étudiants à revenu modeste de bénéficier d'une assurance santé et dentaire qu'ils n'auraient pas la possibilité de s'offrir dans le secteur privé. C'est aussi

ce qu'a pensé la majorité des étudiants qui a voté en faveur de l'adhésion au régime lors d'un référendum postal tenu en 2006.

Inscriptions dans l'agenda *L'indispensable*, courriels aux membres de l'Association, lettre jointe à l'agenda *L'indispensable* à l'automne 2008 et affiches sur le campus de l'Université, l'AGEEFEP a pris plusieurs moyens pour s'assurer que les étudiants et les étudiantes de la FEP sont bien informés des modalités de retrait du régime d'assurance.

Des erreurs de facturation

Ce que l'Association n'avait pas prévu, c'est que la Direction des finances de l'Université commettrait des erreurs dans l'état de compte de très nombreux étudiants de la FEP et cela, tant au trimestre d'hiver 2008 qu'au trimestre en cours.

Ainsi, pour le présent trimestre, la prime d'assurance n'a pas été incluse dans la facture de plus de 3 600 étudiants et étudiantes de la FEP, ce qui a obligé l'Université à leur envoyer un courriel, le 16 septembre dernier, pour les inviter à consulter leur relevé de compte sur le guichet étudiant afin de connaître leur nouveau solde.

Une autre erreur, attribuable cette fois à l'ASEQ, s'est produite dans les deux premières semaines de septembre. Sur la feuille confirmant le retrait du régime, il était indiqué que la personne bénéficierait d'un crédit de 199 \$, alors que ce dernier était en réalité de 66,36 \$. Les personnes qui ont déduit la somme de 199 \$ de leur facture avant de payer cette dernière doivent donc à l'Université une somme d'environ 133 \$ qui leur sera réclamée plus tard cet automne... avec des intérêts sur le solde impayé.

Pour éviter ce genre de déconvenue, chacun devrait donc consulter attentivement son état de compte sur le guichet étudiant.

En cas de doute, prière de communiquer avec l'AGEEFEP au numéro 514-343-7733 ou par courriel [infoaseq@ageefep.qc.ca](mailto:infoaseq@ageefep.qc.ca)

## **NOUVELLES BRÈVES**

L'assemblée générale de l'AGEEFEP

L'assemblée générale de l'AGEEFEP aura lieu le 22 novembre prochain, un samedi, au Pavillon 3200 Jean-Brillant.

On y dévoilera notamment les résultats du sondage qui a été mené cet automne auprès des bacheliers et des bachelières de la Faculté de l'éducation permanente pour connaître leur appréciation des baccalauréats ès-arts et ès-sciences par cumul de certificats qui leur ont été décernés et leur intérêt à s'inscrire dans d'éventuels programmes d'études supérieures spécialisées (DESS) qu'offrirait la FEP. On fera aussi état de l'avancement

de divers dossiers, dont la reconnaissance des acquis expérimentiels, l'accès aux plans de cours, travaux et examens et la politique de communication de l'Association.

Les participants prendront par ailleurs connaissance de l'État des résultats de l'année 2007-2008 et ils seront invités à adopter les prévisions budgétaires révisées de l'Association et du café bar La Brunante pour l'année 2008-2009. Rappelons qu'il n'y aura pas d'élection à cette assemblée générale puisque les dirigeants actuels ont été élus au congrès biennal pour un mandat de deux ans.

Les membres de l'Association intéressés à participer à l'assemblée générale sont priés de s'inscrire par téléphone au 514-343-7733 ou par courriel : [secretariat@ageefep.qc.ca](mailto:secretariat@ageefep.qc.ca). L'inscription préalable est nécessaire pour faire parvenir à l'avance les documents pertinents et prévoir le nombre de repas qui seront servis.

Communication appliquée : des cours offerts le jour?

Plus de 41 % des étudiants et des étudiantes du Certificat en communication appliquée de la FEP étudient à plein temps (quatre ou cinq cours); il y a en aussi 23 % qui sont inscrits à trois cours, 24 % à deux cours et seulement 15 % à un seul cours.

En raison de cet état de fait, le Conseil de programme s'est interrogé sur la pertinence d'offrir un certain nombre de cours le jour, comme c'est le cas du cours de photographie qui est offert le jour et le soir depuis plusieurs années. À l'hiver 2008, le responsable du programme, M. Patrice Leroux, et un chargé de cours, M. Alain Saumier, ont donc effectué un sondage sur ce sujet auprès des étudiants du programme. Deux blocs de répondants, chacun dans la même proportion de 29,2 %, ont indiqué que, s'ils avaient le choix, leur préférence irait aux plages horaires de 13 h à 16 h et de 16 h à 19 h. Pour 20 % des personnes sondées, le premier choix serait la plage de 8 h à 11 h; seulement 21,5 % préfèrent la plage de 19 h à 22 h, celle où sont effectivement donnés la majorité des cours.

Au trimestre d'automne, les étudiant-e-s ont donc eu la possibilité de s'inscrire au cours COM1200G Introduction aux médias, qui fait partie du bloc à option et qui est donné de 16 h à 19 h. Pour l'instant, l'offre de cours de jour s'arrêtera là. Il faut dire que les possibilités à cet égard sont, notamment en raison de la faible disponibilité des salles de cours. Compte tenu de la vocation particulière de la FEP, soit l'éducation permanente, M. Leroux souligne aussi que, dans tous les scénarios, tous les cours de sigle COM devraient continuer à se donner en soirée ou la fin de semaine.

Création d'un Fonds d'amélioration de la vie étudiante

Depuis cet automne, l'UdeM facture une somme de 25 \$ par trimestre à tous ses étudiants et étudiantes pour le « Fonds d'amélioration de la vie étudiante ». Le paiement de cette somme est cependant facultatif et, tout comme pour les frais technologiques, la date limite d'exemption est le 30 septembre.

Comme l'indique son nom, le Fonds a pour objectif d'améliorer la vie étudiante en finançant des infrastructures pour des espaces communautaires, des aménagements extérieurs, des bourses d'accessibilité aux études et divers projets que soumettront les associations étudiantes.

Au départ, l'Université proposait que 25 % des contributions des étudiants et des étudiantes de la FEP soient versées au sous-comité paritaire qui décidera de leur attribution, à des fins qui correspondent plus particulièrement à leurs besoins. Ce sous-comité sera constitué de deux représentants de l'Université et de deux représentants de l'AGEEFEP. L'Association considérait cependant que ce pourcentage était tout à fait insuffisant et elle a revendiqué que ce soit plutôt 80 %. Après une négociation très serrée, l'Université a accepté que ce soit 75 %.

Au moment d'écrire ces lignes, nous ignorions combien d'étudiants de la FEP ont effectivement contribué au Fonds et, par conséquent, de combien d'argent disposera le sous-comité pour financer divers projets.

Ouverture de programme reportée

Les premiers cours du nouveau programme d'Écosanté de la Faculté de l'éducation permanente devaient à l'origine être donnés en septembre. Faute d'un nombre suffisant d'inscriptions, ce ne fut pas le cas. À moins que ce même problème subsiste, l'ouverture du programme s'effectuera donc en janvier.

Légère hausse des inscriptions dans les universités

Selon les données de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ), le nombre d'inscriptions dans l'ensemble des universités au Québec a augmenté cette année de 0,5 %. On dénombre donc cette année 170 523 étudiants et étudiantes à plein temps, une augmentation de 0,8 % comparativement à 2007, et 87 781 à temps partiel, une diminution de 0,2 %. La croissance de l'effectif étudiant a été plus marquée aux cycles supérieurs, soit 1,8 % au deuxième cycle et 2,9 % au troisième cycle. Les femmes demeurent très majoritaires dans les universités (57,8 %); elles comptent pour 58,8 % des inscriptions au premier cycle, 56,4 % au deuxième cycle et 47,7 % au troisième cycle. À l'Université de Montréal, la hausse pour l'ensemble des trois cycles se chiffre à 0,8 % et là aussi, c'est aux cycles supérieurs qu'elle est la plus marquée : 0,3 % au premier cycle, 2,5 % au deuxième cycle et 1,4 % au troisième cycle.

La Brunante a ouvert ses portes un mois après la rentrée

Pour diverses raisons, dont le rafraîchissement des lieux, le refonte des menus et l'installation d'un système électronique de contrôle des inventaires, la café bar La

Brunante n'a ouvert ses portes que le 6 octobre, soit environ un mois plus tard qu'à l'habitude. Rappelons que La Brunante est située au Pavillon 3200 Jean-Brillant, local C-2326.